



Étude exploratoire

Les prescriptions non abouties de formations visant les personnes en situation de handicap

Contexte de l'étude

Depuis 2000, l'Observatoire régional des métiers porte une mission d'observation régionale de l'emploi et de la formation des personnes en situation de handicap (PSH), mission soutenue par la Direccte Provence - Alpes - Côte d'Azur, la Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur et la délégation régionale de l'Agefiph.

Les commanditaires de la Mission Handicap ORM ont confié à l'observatoire une étude exploratoire relative au suivi statistique de la Convention cadre d'engagement 2018-2021, signée entre l'Agefiph, la Région et le Fiphfp et intitulée « Gagner la bataille pour l'emploi des personnes handicapées et Provence - Alpes - Côte d'Azur » (suivi statistique réalisé annuellement par l'ORM).

Dans le cadre de ce suivi statistique, **la Mission Handicap ORM ne peut pour l'instant pas disposer d'informations sur le nombre de prescriptions non abouties (PNA) qui concernent les PSH**, rapportées au nombre de prescriptions non abouties pour les « tous publics ». Or, cet indicateur est inscrit dans la Convention cadre d'engagement, l'Agefiph, la Région et le Fiphfp étant donc désireux de récolter des données sur ce champ.

Objectifs

Pour cette étude, 3 perspectives sont visées :

1/ Appréhender les modalités de suivi des prescriptions de formation, dès lors qu'une prescription est enregistrée : process, système d'information, conditions d'enregistrement, informations transmises et interlocuteurs.

Il s'agira de considérer les modalités de suivi appliquées par les différents organismes susceptibles d'effectuer une prescription en direction de PSH : **Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, PLIE...**

2/ Repérer les raisons pouvant expliquer que ces prescriptions de formation n'aboutissent pas.

L'étude cherchera à répondre aux interrogations suivantes : quelles sont toutes les raisons susceptibles d'intervenir ? Parmi ces raisons, y en a-t-il qui interviennent quels que soient les publics et d'autres spécifiquement pour les PSH ? Quelles sont les raisons les plus ou les moins fréquentes ? Quelles pistes d'action permettraient d'éviter que les prescriptions de formation en direction de PSH n'aboutissent pas ?

3/ Favoriser la remontée de données chiffrées sur l'indicateur de prescriptions de formations non abouties (PSH / tous publics) : à ce stade, la Mission Handicap ORM n'est pas en capacité de garantir la mobilisation de cet indicateur pour le suivi statistique de la Convention cadre (en tous cas pour le 2^e exercice de suivi portant sur les données de 2019). Elle s'emploiera à : recueillir des éléments d'estimation sur le volume de prescriptions non abouties, suivant les prescripteurs ; préparer les conditions d'un transfert potentiel de ces données à la Région (vérification de l'existence de bases, au sein des différents organismes prescripteurs, consignation cette information) ; si ce transfert est



possible, en vérifier les conditions (en termes de délais, de technologie, de modalités de coopération...); si ce n'est pas le cas, explorer les perspectives pour enclencher l'enregistrement de cette donnée.

Déroulement de l'action et temporalité

L'action, initialement inscrite au programme d'activités 2019 de la mission a été étendue au programme d'activités 2020 dans le contexte de la crise sanitaire.

Pour valider les cibles à interroger et les modalités d'enquête, une « phase pilote » sera réalisée (entretiens de cadrage auprès de la Région et de l'Agefiph)

En amont de l'enquête :

- un **courrier avec en-tête de la Région** sera adressé aux organismes prescripteurs ciblés pour présenter le contexte de l'étude et annoncer la prise de rendez-vous ;
- la **grille d'entretien sera soumise à l'Agefiph** (afin d'alimenter les hypothèses sur les raisons de non aboutissement des prescriptions).

→ Modalités d'enquête

- Conduite d'**entretiens** semi-directifs auprès d' :

- * **organismes prescripteurs** – (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale) et de **chargés de mission territoriaux de la Région** : terrain prévu sur 3 territoires (Pays d'Arles, Nice-Côte d'Azur, Briançonnais)
- * **référénts handicap** ayant suivi la formation du Carif Espace compétences (contacts transmis par l'Agefiph)

- Analyse d'un **corpus documentaire de comptes rendus de CAF** (Commissions d'admissions en formation¹, Il s'agira d'appréhender si la variable Handicap est prise en compte dans le processus de sélection de candidats à la formation (ce matériau sera transmis à l'ORM par la Région).

→ Livrables

Une **présentation succincte** de la démarche ainsi que des premières pistes de réflexion sera intégrée dans la « synthèse grand public » du 2^e suivi statistique de la Convention cadre d'engagement 2018-2021 (données 2019) que l'ORM diffusera en **septembre 2020**.

Les **principaux résultats** de l'enquête exploratoire seront valorisés dans une **publication dédiée** (4 pages), à paraître **fin 2020**.

¹ Instance qui a remplacé les Commissions de validation de l'entrée en formation (Covef), autrefois animées par les *Chargés de mission territoriale* de la Région ; ceux-ci ne participent plus désormais aux CAF, mais sont destinataires des comptes rendus.